



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Dijon, le 02 janvier 2012

Le recteur

à

Mesdames et messieurs

Les chefs d'établissement et de
service

DIRH

Division des ressources
humaines

Téléphone

03.80.44 86 34

télécopie

03.80.44 86 41

courriel

ce.dirh@ac-dijon.fr

51, rue Monge

BP 1516

21033 Dijon cedex

Objet : préparation au titre de la rentrée scolaire 2012 de la liste d'aptitude pour l'intégration des adjoints d'enseignement, des chargés d'enseignement et des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive dans les corps des certifiés, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs d'éducation physique et sportive et des conseillers principaux d'éducation.

Réf : Décret n°89-729 du 11 octobre 1989 – Décret n°70-738 du 12 août 1970
Note de service n° 2011- 226 du 12 décembre 2011 publiée au BOEN n° 46
du 15 décembre 2011

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les dispositions de la note de service citée en référence et de vous demander de bien vouloir en tenir informés les personnels enseignants de votre établissement.

Conditions requises : se reporter à la note de service citée en référence

Recueil des candidatures : Les personnels pourront saisir leur candidature par le Système d'Information et d'Aide pour les Promotions (SIAP) à l'adresse internet suivante :

<http://www.education.gouv.fr/pid61/siap-systeme-information-aide-pour-les-promotions.html>

**LE SYSTEME D'INFORMATION ET D'AIDE POUR LES PROMOTIONS
(SIAP)
SERA OUVERT DU 10 AU 31 JANVIER 2012**

Les accusés de réception des candidatures par SIAP vous seront adressés par courrier électronique dès la fermeture du serveur ; vous devrez les éditer en double exemplaire, les remettre aux intéressés pour vérification et signature puis me les transmettre par retour du courrier et au plus tard pour le 7 février 2012, terme de rigueur.

Je vous précise qu'il vous est possible, pour toutes les listes d'aptitude, de m'adresser un avis défavorable que vous porterez à la connaissance de l'intéressé qui le signera avant envoi à mes services. Cet avis devra être précis, circonstancié et s'appuyer sur des éléments récents.

Pour le recteur et par délégation
Le directeur des ressources humaines

Signé Régis HAULET